OBJET : **MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DU SITE DE CENTER PARCS EN FORET DE POLIGNY.**

Le projet d'implantation ne prend pas en compte l'environnement immédiat du futur center parcs, notamment au niveau du RESPECT DU MODE DE VIE des habitants des villages du FIED , PLASNE , BARRETAINE:CHAMPVAUX . Certains ont choisi de vivre dans ces lieux pour « jouir » de la nature et profiter des qualités de la ruralité. Ils ont du mal à accepter la construction « d'un village « de 2000 habitants à proximité de leur lieu de vie .

Ainsi , LE FIED , ne se trouve qu'à 1200 mètres du futur enclos du centre de vacances (en limite de commune Le fied / fôret de Poligny) . Cette barrière (environ 1500 m de long dans la partie sud du cparcs) interdirait l'accès à la fôret aux promeneurs , randonneurs , cyclistes , chasseurs et exploitants fôrestiers et impacterait la libre circulation de la faune .

Aussi , je fais appel à votre intelligence , à celle des bureaux d'études de P&V , à celle des élus – qui n'auront pas à supporter un tel projet à deux pas de leur porte – et vous propose d'étudier avec attention ma proposition .

Deux chemins traversent l'espace du futur cparc dont LA ROUTE FORESTIERE DE LA CROIX MICHEL ; elle débute à la cabane à Barillot – notée sur carte ign : BARAQUE DES GARDES – et se termine à la place Internationale – notée sur plan fourni par P&V : entrée principale . Le tracé figure en jaune sur le document joint .

Je vous propose de NE PAS INCLURE DANS LE PROJET CPARC

1- LE CHEMIN DE LA CROIX MICHEL

2 – TOUTE LA ZONE FORESTIERE SITUEE AU SUD DE CE CHEMIN .

(voir carte jointe)

ARGUMENTS :

1- respect des habitants de la commune du FIED : conservation d'un espace de vie proche du village .

2- Passage libre au public favorisant la traversée ouest-est de la fôret permettant de joindre d'autres voies fôrestières (la Combe Aux Larres , la RF des Tartaroz etc.)

3 – lieu de promenade hors cparc immédiatement accessible aux touristes hébergés par P&V .

4 – espace libéré pouvant être perçu comme un corridor écologique pour la libre circulation de la faune.

5 – maintien d'un site « patrimonial « : la cabane à Barillot .
6 – accès facilité en bordure de cparc pour d'éventuels secours .
7 - maintien d'une nature « naturelle » à la différence de celle du centre de vacances projeté .

Remarques :

- cela oblige P&V à modifier l'agencement de son espace : reporter plus au nord les cottages (mais ils ne sont pas encore construits !) et à occuper une zone qui sur le plan du projet de P&V reste vierge de toute construction.
- Bien entendu , le chemin de la Croix Michel devra rester en l'état , ne pas être goudronné afin de lui conserver son caractère rural et fôrestier.

Christian Legraux
rue des setrettes 39800 LE FIED